



SESSION
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025 S²LO
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025_036-BF

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9
Votants : 26

Pour : 23
Abstentions : 2
Opposition : 1

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (20) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garreud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

Objet : Autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu les délibérations n°2024-039 en date du 8 avril 2024 et n° 2024-090 en date du 30 septembre 2024 approuvant la mise en place d'autorisations de programmes ;

Considérant que le vote en autorisations de programmes et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des opérations précisées dans le tableau ci-après ;

Considérant qu'au regard du déroulement des opérations concernées, il convient de réajuster le montant des A.P. pour les opérations « Giratoire de la Sablière », « Hôtel de Ville », « Protection contre les risques rocheux », et de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiement y afférant, ainsi que pour les opérations « Eglise N.D. de l'Assomption », « Jean Macé » ; « espace ADEN » et « Aménagement quartier Robespierre » dont le montant des A.P. est inchangé ;

Considérant la nécessité de mettre en place une nouvelle autorisation de programme sur l'opération « Passage Denfert Lavoisier » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir Délibéré,

DÉCIDE de modifier le montant des autorisations de programmes données pour les opérations « Giratoire de la Sablière », « Hôtel de Ville », « Protection contre les risques rocheux », et de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des différentes opérations, tels que mentionnés dans le tableau ci-après ;

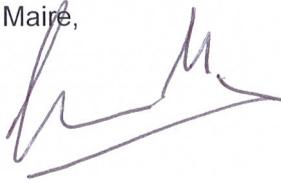
APPROUVE la mise en place d'une nouvelle autorisation de programme de 680 000 € pour l'opération « Passage Denfert – Lavoisier ».

opérations budget général	n°opération	Autorisations de programme		ventilation des crédits de paiement				
		Millésime	Montant	2024	2025	2026	2027	2028
Démolition Reconstruction Eglise ND de l'Assomption	10020	2024	3 015 000	50 000	300 000	2 000 000	665 000	
Gratoire de la Sablière	115028	2024	427 400	16 400	411 000			
Hôtel de Ville	10001	2024	2 590 000	800 000	1 659 000	131 000		
Aménagement urbain quartier Place Jean Macé	115048	2024	4 904 763	1 240 660	720 000	2 000 000	750 000	194 103
Mise en conformité espace ADEN	10022	2024	132 000	9 707	115 655	6 638		
Protection contre les risques éboulement rocheux	19032	2024	413 894	301 074	112 820			
Aménagement quartier Robespierre	1111191	2024	800 950	43 843	177 897	579 210		
Passage Denfert Lavoir	19036	2025	680 000			593 800	86 200	
total			12 964 007	2 461 684	3 496 372	5 310 648	1 501 200	194 103

DIT que les crédits de paiement correspondants seront inscrits au Budget Primitif aux exercices 2025 et suivants.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Richard DERSI